

Triel, le 20 juillet 2008

**Appel du Collectif pour le soutien des Roms de Triel:** Solidarité Roms-RESF Les Mureaux, Poissy, Achères, Carrières sous Poissy, Chanteloup les Vignes-LDH 78-DAL Conflans

## **EMPECHONS UNE EXPULSION ILLEGALE ET INDIGNE DE ROMS A TRIEL**

Madame, Monsieur, Chère amie, Cher ami,

Une expulsion imminente (le 22 juillet probablement) menace un groupe de 70 personnes (comprenant des adultes et une quarantaine d'enfants de tous âges, nourrissons, enfants, adolescents) installé sur un terrain inutilisé situé sur la commune de Triel et appartenant à la mairie de Paris, parce qu'ils n'ont pas d'autre lieu où vivre.

Le Collectif de soutien constitué en juin 2008 a besoin de s'étoffer et de toutes les forces disponibles et motivées pour ce combat.

Ils ont besoin de vous, de nous, nous avons besoin de vous !

### RESUME DE LA SITUATION :

De nationalité roumaine, ce groupe fait partie de la minorité Rom, d'origine tzigane.

Comme vous le savez, ce peuple a été victime de graves persécutions dans le passé ; encore aujourd'hui, les Roms sont victimes d'importantes discriminations dans leur pays, ce qui pousse beaucoup d'entre eux à partir vers d'autres pays d'Europe, dont la France, pour y trouver refuge.

Certes les institutions européennes s'efforcent d'agir pour que ces discriminations disparaissent et que les Roms puissent enfin vivre dans la dignité dans ce pays.

Mais la politique du gouvernement actuel de notre pays consistant à renvoyer de manière répétitive en Roumanie, les quelques milliers de Roms roumains qui vivent en France, depuis plusieurs années pour la plupart d'entre eux, est indigne, inefficace et le plus souvent illégale.

- Indigne, car ces gens sont venus se réfugier dans notre pays parce que leur vie n'était plus possible dans le leur du fait de la misère et des discriminations. Chaque expulsion détruit les liens d'insertion qu'ils avaient pu commencer à créer, pour les replonger dans la précarité.

- Inefficace, car la Roumanie fait maintenant partie de l'Union Européenne. Ses citoyens bénéficient donc de la libre circulation sur tout le territoire de l'Union. Les expulsés peuvent donc revenir immédiatement en France. De plus, les Roumains ne sont pas expulsables du territoire français, s'ils peuvent prouver qu'ils sont entrés en France depuis moins de 3 mois. Il suffit pour cela qu'ils aient passé quelques heures hors de France, en Belgique par exemple.

- Le plus souvent illégale, car ces expulsions se font le plus souvent sous l'égide de l'ANAEM, sous le nom de « retour volontaire ». En fait les personnes concernées signent l'acceptation de cette procédure, croyant qu'elles n'ont pas le choix de la refuser.

Parmi les adultes qui vivent sur le terrain de Triel, quelques uns ont des titres de séjour les autorisant à vivre en France, étant pour certains en France depuis leur enfance ou leur adolescence. Parmi les autres, certains ont reçu dernièrement des obligations de quitter le territoire (OQTF) de la préfecture des Yvelines, dont l'échéance est au 24 juillet.

Ils ont fait appel de ces décisions auprès du tribunal administratif. En effet, une représentante de l'association «Solidarité Roms» et un représentant des familles ont été reçus vendredi 11 juillet par

le secrétaire général de la préfecture, mais celui-ci n'a rien voulu entendre de la situation des familles et a catégoriquement refusé d'abroger ces OQTF.

De nombreux enfants et adolescents vivent sur ce terrain. En tant que mineurs, ils sont légalement inexpulsables, quelle que soit la situation de leurs parents.

Il faut ajouter que les plus jeunes d'entre eux sont presque tous nés en France.

Les adultes sont domiciliés sur le plan administratif dans plusieurs communes alentour, dont Chanteloup, Poissy, Conflans, Achères. La plupart d'entre eux sont demandeurs d'emploi; quelques uns sont reconnus inaptes au travail par la COTOREP du fait de leur état de santé. La plupart des adultes sont inscrits en cours d'alphabétisation à l'ASTI de Chanteloup.

Des démarches sont en cours pour l'inscription des enfants dans les écoles. Les enfants d'âge collège (nés en 92 à 96) passeront des tests dans la première quinzaine de septembre au CIO de Poissy, pour être affectés dans les classes correspondant à leurs niveaux.

Par ailleurs des associations humanitaires (Secours catholique, Secours populaire) ont été contactées pour aider ce groupe à faire face aux problèmes de nutrition.

Connaissant votre engagement en faveur des droits de l'Homme et votre sens de la solidarité, nous espérons pouvoir compter sur votre soutien.

C'est pourquoi nous vous proposons de rejoindre le collectif de soutien et de vous joindre dans un premier temps à la mobilisation pour empêcher et réagir face à cette expulsion indigne.

Fraternellement,

Pour le collectif :

Monica Levy, RESF Les Mureaux ([monica.levy@free.fr](mailto:monica.levy@free.fr) 09 51 11 41 25)

Jeannine Letellier , Solidarité Roms ([letellier.jeannine@hotmail.fr](mailto:letellier.jeannine@hotmail.fr) 06 67 93 37 85)

Vincent Cusol, Solidarité Roms ([cusol.vincent@hotmail.fr](mailto:cusol.vincent@hotmail.fr) 06 67 93 33 42)

Anne Laforgue, LDH 78 (téléphone LDH : 06 32 68 01 41)